

28.—Cinémas, employés, salaires et gages, et recettes totales, par province, 1930, 1938 et 1939—fin

Année et province	Cinémas	Employés		Salaires et gages	Recettes totales ¹
		Hommes	Femmes		
	nomb.	nomb.	nomb.	\$	\$
1938					
Ile du Prince-Edouard.....	5	15	10	12,784	108,946
Nouvelle-Ecosse.....	60	238	109	200,887	1,341,902
Nouveau-Brunswick.....	38	139	77	127,390	861,792
Québec.....	172	1,119	314	949,898	6,897,986
Ontario.....	363	2,291	609	2,557,272	15,202,597
Manitoba.....	102	392	222	383,222	2,278,996
Saskatchewan.....	129	282	89	230,461	1,318,435
Alberta.....	148	397	88	402,576	1,959,134
Colombie Britannique ²	116	549	308	801,559	3,665,264
Canada, 1938	1,133	5,422	1,826	5,666,049	33,635,052
1939					
Ile du Prince-Edouard.....	6	23	9	13,197	112,158
Nouvelle-Ecosse.....	64	249	111	223,237	1,420,395
Nouveau-Brunswick.....	39	133	75	120,269	826,285
Québec.....	172	1,124	328	1,049,726	7,032,678
Ontario.....	383	2,464	632	2,698,316	15,247,941
Manitoba.....	115	380	245	379,122	2,181,732
Saskatchewan.....	144	300	96	239,841	1,433,862
Alberta.....	150	389	83	409,823	2,013,514
Colombie Britannique ²	113	512	324	821,265	3,741,550
Canada, 1939	1,186	5,574	1,903	5,954,796	34,010,115

¹ Ne comprend pas les taxes d'amusement.

² Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Section 6.—Le mouvement coopératif au Canada*

L'Union Coopérative du Canada fut fondée en 1909. Six sociétés y étaient affiliées avec 1,595 membres. En 1939, 65 sociétés y adhéraient avec 164,449 membres. Les ventes de ces sociétés affiliées se sont élevées à \$14,181,444 et \$415,119 ont été payés aux membres en dividendes sur les achats. Le commerce coopératif comprenait le commerce de détail et de gros, le marchandage, le commerce laitier, les sociétés de transport et les cercles d'achat.

Depuis le mois d'octobre 1909, l'Union publie une revue mensuelle, *The Canadian Cooperator*, d'où les chiffres ci-haut ont été extraits de même que ceux de la sous-section 1.

Sous-section 1.—Coopératives de consommation

Les statistiques du tableau 29, ne couvrant que les sociétés détaillantes faisant rapport à l'Union Coopérative du Canada, ne peuvent être tenues pour strictement comparables, parce que, advenant le cas où une grande société ne ferait pas rapport pour une année quelconque (comme il est arrivé souvent dans le passé) il s'ensuivrait une contraction apparente de l'activité des sociétés incompatible avec les conditions actuelles.

Les détails qui vont suivre, qui se rapportent aux trois dernières années de relevé, aideront à indiquer dans quelle mesure la comparabilité des statistiques d'une année à l'autre est affectée par l'irrégularité de certaines sociétés affiliées à faire leurs rapports.

* Un article sur "Le mouvement coopératif au Canada", par Mlle Margaret Mackintosh, M.A., du Ministère du Travail, Ottawa, paraît aux pp. 712-728 de l'Annuaire de 1925.